

Fiche-création-nouvelle-régie-cbud-cgéné

NOUVELLE HABILITATION DE REGIE : CREATION EN CGENE ET RECEPTION EN REGIE

Pour les régies en cours : Les habilitations sont basculées.

La procédure décrite ci-après est celle pour toute création d'une nouvelle régie que cette dernière soit relative à un Budget Principal ou Budget Annexe.

APRES LE BASCULEMENT :

1) Dans la comptabilité générale de l'agence comptable

1) 'Comptabilité générale' / 'Régie' / 'Saisie' : clic droit 'Ajouter' pour saisir les éléments de l'habilitation de régie.

Rappel :

- Moyens de règlement des régies d'avances : 5159-5151-531 (pour une régie BA, ces comptes sont ceux de l'établissement support du BA - manipulation « transparente » pour l'utilisateur)
- Moyens de règlement des régies de recettes : 5112 –5113 (chèques vacances)- 5115-5151-531 (observation idem à ci-dessus)
- Comptes autorisés pour les recettes : 411-412-413-4191-4192-463-4712-4713-4718-4674
- Comptes autorisés pour les dépenses : 601-602-606-613-615-618-622-623-624-625-626- 6281-6284-6285-6288-6576

2) 'Comptabilité générale' / 'Régie' / 'Documents' : appeler l'établissement et son régisseur, et procéder aux éditions demandées,

3) 'Comptabilité générale' / Régie/ Saisie / saisir le visa du TPG,

4) 'Comptabilité générale' / 'Régie' / 'Documents' : appeler l'établissement et son régisseur, et procéder aux éditions demandées. Puis, à partir de ce même menu, constituer le fichier de régie par « Transfert habilitation »

Rappel : ces éditions n'ont pas à être transmises aux DDFIP ou DRFIP, car cette opération de ressaisie des habilitations correspond à des motifs purement techniques.

Par contre, si à l'occasion de cette ressaisie la régie est modifiée, les éditions devront être transmises aux DDFIP ou DRFIP.

2) Dans le module administration d'implantation de la régie

1) 'Administration' / 'Etablissement' / Gestion des établissements, clic droit 'Modifier' : cocher Régie, Régisseur : clic droit 'Ajouter' = entrer le nom du Régisseur tel que défini dans l'habilitation de régie (se rapprocher de l'agence comptable)

3) Dans le module régie

1) module 'Régie' / 'Habilitation' : réception de l'habilitation de régie

2) 'Régie' / 'Encaissement' / 'Créances' / 'Réception'